

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 23/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	8

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/03/2023
Mise en ligne sur le site internet le 24/03/2023

L'an 2023, le 23 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/03/2023.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : GIRALDO Ludivine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. MILLET Jean-Luc à M. DOUCET Yann
Excusé(s) : Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, M. COLIN Pascal

A été nommé secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D23_010 – Travaux sylvicoles

Monsieur le Maire explique que suite à la plantation des arbres, il est nécessaire de procéder à un dégageage manuel de la plantation.

Le devis présenté par l'ONF s'élève à 2 610.00 € H.T. soit 3 132.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la proposition de l'ONF pour un montant de 2 610.00 € H.T. soit 3 132.00 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/03/2023

Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie

